

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

COMMUNE DE BORGIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mercredi 12 avril 2023 – 19H00

L'an deux mille vingt trois et le douze avril à dix neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie

PRESENTS : 20

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, DOMINICI Jean-Baptiste, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, OLIVA José, AMBROSI Chantale Jeanne, NATALI Pierre, SIMON Marie-Anne, VINCIGUERRA Eugène, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, RUTALI Marie Rose, MILLIEX Didier, MILANI Paul, PASQUINI Joseph.

POUVOIRS : 4

MATTEI Thomas a donné pouvoir à PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, APICELLA Lucie a donné pouvoir à DOMINICI Jean-Baptiste, GARULLI Alicia a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine, SANTELLI Murielle a donné pouvoir à OLIVA José

ABSENTS : 5

BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, SANTINI Gilda, CHOIX Sabine, BARTOLOTTI Jean Claude, CASIMIRI Frédéric

Madame Alexandra SAMPIERI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	24

Date de convocation :

3 avril 2023

Objet de la délibération :

REHABILITATION
ENERGETIQUE DU
CENTRE ADMINISTRATIF
AIDE FINANCIERE

Le Maire



REHABILITATION ENERGETIQUE DU CENTRE ADMINISTRATIF - AIDE FINANCIERE

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal du 10 mars 2021 qui sollicitait un soutien financier de l'Etat dans le cadre du Plan de relance.

Afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, le Gouvernement entend favoriser la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités et propose un nouveau dispositif d'aide inédit appelé « Fonds vert ».

Le projet de réhabilitation énergétique du centre administratif, dont l'inauguration date de 1998, correspond aux objectifs de la maîtrise des dépenses d'énergie et de la réduction des émissions de CO₂.

Le montant des travaux étant estimé à 522 000€ HT, Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter un soutien financier globalisé de 50% auprès de Monsieur le Préfet.

Madame le Maire rappelle que, par arrêté en date du 6 décembre 2021, la Collectivité de Corse a accordé la subvention sollicitée et propose donc le plan de financement suivant :

Etat	50%	soit	261 000€ HT
Collectivité de Corse	30%	soit	156 600€ HT
Commune	20%	soit	104 400€ HT

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver dans toute sa teneur l'exposé de Madame Le Maire,
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter un soutien financier auprès des services de Monsieur le Préfet,
- D'approuver le plan de financement proposé, soit :

- Etat	50%	soit	261 000€ HT
- Collectivité de Corse	30%	soit	156 600€ HT
- Commune	20%	soit	104 400€ HT

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés